

Le saviez-vous ?

- 3,3 millions de tonnes de verre produites dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé
- 7 bouteilles sur 10 sont recyclées
- Le recyclage évite le rejet de 2 millions de tonnes de déchets ménagers par an
- 80 % de la collecte du verre provient de l'apport volontaire, 20 % du tri sélectif ou en porte à porte
- 10 % des tonnages contribuent toujours à la lutte contre le cancer
- On consomme chaque année près de 50 kg d'emballages en verre par personne
- On recycle le verre en France depuis 1974
- Le verre représente 12 % du poids des déchets ménagers
- Grâce à la Garantie de Reprise fixée entre les verriers et les Collectivités Locales, 100 % de la collecte des ménages est aujourd'hui traitée par la filière verre et ce, n'importe où en France
- Le Démélange, ou tri par couleur, permet aujourd'hui de séparer par des moyens optiques le verre coloré du verre blanc (le mélange du verre ne permettait pas, jusque là, de refabriquer du verre incolore)



Le recyclage du verre
est économique et écologique
Plus qu'un geste, c'est aujourd'hui un devoir



www.verre-avenir.fr



pour mieux recycler le verre, respectons les consignes de tri



Saviez-vous que le verre est le seul matériau qui se recycle à l'infini ?

Cette qualité exceptionnelle fait de lui la star des matières d'emballage : avec une bouteille, on refabrique exactement la même bouteille.

D'un point de vue économique et écologique, ce cycle perpétuel n'a que des avantages, voilà pourquoi nous devons le recycler...

c'est une question de bon sens !



Recycler le verre Tout le monde y gagne !

- Le recyclage du verre permet de réduire considérablement le rejet de CO₂ car il est moins gourmand en énergie que sa fabrication à partir de matières premières.
- Le recyclage du verre permet de réduire le prélèvement de matières premières dans la nature.
- Recycler le verre permet d'éviter la mise en décharge, qui coûte cher aux collectivités locales et donc à nous tous, citoyens.

 **Verre Avenir**
Le verre naît du verre

Le recyclage du verre, à chacun son rôle !



© Philippe Renault / Photothèque Eco-Emballages.



Les consignes, pour mieux trier !

Une collecte contenant trop de matières autres que du verre d'emballage - notamment les infusibles - est difficile, parfois impossible à recycler.

Alors que doit-on mettre dans le conteneur à verre ?

UNIQUEMENT DU VERRE D'EMBALLAGE !

►► C'est-à-dire tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, bocaux et pots.



ET RIEN D'AUTRE... ATTENTION AUX FAUX-AMIS !

Les matières infusibles comme celles qui sont énumérées ci-dessous ne fondent pas dans les fours verriers. Elles forment donc des inclusions qui fragilisent le verre.

- Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...
- Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...